

Préfecture
Direction de la Citoyenneté
et de la Légalité
Bureau des Élections et de la
Réglementation

= 2 NOV. 2017

Arrêté n° 23-2017-10- M ~02.00 en date du fixant la liste des candidats à l'élection municipale partielle complémentaire de la commune de NOTH des 19 et 26 novembre 2017

Le Préfet de la Creuse, Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier dans l'Ordre National du Mérite,

VU le code électoral, et notamment son article L. 258;

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-8 et L. 2122-14;

VU la démission en date du 31 août 2017, acceptée par Monsieur le Préfet de la Creuse le 5 septembre 2017, de Monsieur Jean-Claude VITTE, de ses mandats de Maire et de conseiller municipal ;

VU la démission en date du 6 septembre 2017, de Monsieur Jean-Claude JINGEAUD, de son mandat de conseiller municipal;

VU l'arrêté n° 23-2017-09-14-001 en date du 14 septembre 2017 portant convocation des électrices et des électeurs de la commune de NOTH;

CONSIDERANT QUE, pour ces circonstances, le conseil municipal de NOTH doit être complété ;

CONSIDERANT les candidatures déposées pour les 1^{er} et 2^e tours, à la préfecture de la Creuse, les lundi 30 et mardi 31 octobre 2017 de 9h à 17h;

SUR PROPOSITON DE M. le Secrétaire Général de la préfecture de la Creuse,

ARRÊTE:

<u>Article 1</u>er - La liste des candidats admis à se présenter au premier tour de scrutin du dimanche 19 novembre 2017 et, éventuellement, au deuxième tour le dimanche 26 novembre 2017, pour l'élection municipale partielle complémentaire dans la commune de NOTH est annexée au présent arrêté.

<u>Article 2 -</u> M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse et Madame le Maire par intérim de la commune de NOTH sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché aux emplacements habituellement réservés à cet effet.

Fait à Guéret, le 2 novembre 2017

e Préfet,

Philippe CHQPIN

LISTE DES CANDIDATS À L'ÉLECTION MUNICIPALE PARTIELLE COMPLÉMENTAIRE DE NOTH DES DIMANCHES 19 ET 26 NOVEMBRE 2017

- Madame Chantal AUGET
- Monsieur Stéphane LEGROS
- Madame Nathalie LAUNAY
- Monsieur Sébastien BRANDY

Vu pour être annexé à mon arrêté en date de ce jour, le 2 novembre 2017

Le Préfet,

Philippe CHOPIN